

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE
LA FACE CACHEE DE L'EUROPE
50 IMAGES POUR RACONTER LE MONDE SOUTERRAINE

AVIS DE CONCOURS

1) CONCOURS

Le concours promu par l'Unione Speleologica Pordenonese C.A.I. - Section du Club Alpino Italiano (C.A.I.) de Pordenone – (association organisatrice) a une valeur internationale et a pour but à travers les manifestations organisées pour le 150e anniversaire du C.A.I. d'introduire la spéléologie internationale et les milieux souterrains qui la caractérise.

Le concours est parrainé par la Fédération Spéléologique Européenne, de la Federazione Speleologica Regionale del Friuli-Venezia Giulia, de la Provincia di Pordenone, du Comune di Pordenone, du CRAF (Centro di Ricerca e Archiviazione della Fotografia) et du Circolo fotografico L'Obiettivo.

Durée du Concours:

Inscription et envoi des photographies à partir de 15 Novembre 2012 jusqu'au 30 Mars 2013.

Sélection du jury qualifié (étranger au monde souterrain): de 30 Mars 2013 au 30 Avril 2013

Prix décerné par l'association organisatrice: Mai 2013

Distribution des prix et ouverture de l'exposition: 12 Octobre 2013

2) Thème du concours

La Spéléologie – les milieux souterrains (grottes naturelles) d'Europe.

Destinataires: toutes les personnes qui en ont l'âge.

3) Le mode de mise en œuvre

Tous ceux qui souhaitent participer au concours doivent s'inscrire sur le site web: www.uspcaipordenone.org/ilvoltonascostodelleuropa et compléter le formulaire d'enregistrement.

Dans les plus bref délais vous recevrez un mot de passe pour charger les photos qui feront l'objet de la participation au concours.

Les utilisateurs, identifiés par les données saisies au moment de l'inscription, ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois et gagner qu'un seul prix.

Tous les enregistrements ultérieurs effectués par le même utilisateur ne seront pas acceptés pour participer au concours. Les participants seront responsables des données personnelles et l'association organisatrice n'assume aucune responsabilité à l'égard de données falsifiées.

La participation au concours est gratuite.

L'auteur de chaque photographie soumise, déclare et garantit:

- être majeur et auteur des photos soumises et d'être le propriétaire exclusif de tous les droits et intérêts légitimes.
- avoir acquis auprès de tiers tous les droits à l'image
- être responsable du contenu de ses œuvres, en excluant l'association organisatrice de toutes les réclamations et/ou actions de tiers qui se devra d'indemniser l'association organisatrice des conséquences préjudiciables, y compris les frais juridiques que l'association organisatrice pourraient subir en raison de la violation de ce qui précède.

Les participants acceptent également de ne pas charger le matériel protégé par « copyright » à moins que les droits d'auteur ne lui appartiennent.

Dans tous les cas, l'association organisatrice décline toutes les responsabilités, directes ou indirectes, aux utilisateurs ou à un tiers pour les retards, inexactitudes, erreurs, omissions ou dommages résultant d'un tel contenu.

Nous notons également que les images doivent avoir les caractéristiques suivantes:

- format .JPG
- dimensions pixel 2362x3543
- dimensions document 20x30 cm
- résolution 300 dpi

Chaque utilisateur pourra charger jusqu'à 5 photos.

Ensuite, l'association organisatrice contactera par courriel les auteurs des photos qui seront retenues ou autrement présentés à l'exposition qui sera organisée. L'association organisatrice s'occupera de faire imprimer les photos par la GRAPHISTUDIO SPA de Arba (PN - Italie). Les photos sélectionnées seront également publiées dans un livre photographique en édition limitée concernant le 150e anniversaire du C.A.I.

Les gagnants seront avertis par e-mail et ils devront dans les 10 (dix) jours suivant la réception de la notification du gain, communiquer de la même manière l'acceptation ou la renonciation de la prime.

Les originaux (fichiers digitaux) seront mis à disposition de l'association organisatrice pour l'impression et la publication.

L'opinion des juges sera définitive.

L'association organisatrice se réserve le droit à utiliser toutes les photos reçues pour un éventuel usage sur matériel publicitaire et promotionnel.

Les participants et les gagnants ne pourront pas demander à l'association organisatrice des droits suite à l'adhésion éventuelle des photos dans des publications faite ultérieurement au concours.

En s'inscrivant au concours, l'auteur de chaque photographie accorde, à titre gratuit, à l'association organisatrice le droit de publier les images envoyées, dans les journaux et sur le site internet de l'association, sur les matériels imprimées relatives la distribution des prix, sur supports informatiques ou pour les expositions promotionnelles du concours.

De la même façon il accorde le droit d'utiliser les photos et les panneaux pour expositions, événements nationaux et internationaux promus par l'association organisatrice ou avec son parrainage et/ou sa participation et le droit de publier les images dans le site internet, dans la presse et publicité pour promouvoir la spéléologie, avec la charge exclusive de mentionner chaque fois l'auteur des photographies.

La cession ici à titre gratuit des autorisations de publications permettra également à l'auteur de profiter des retombées promotionnelles.

Le jury sera composé de photographes qualifiés, non spéléologues, chargé par l'association organisatrice d'évaluer les photographies en tenant compte des critères suivants:

- composition
- jugement technique
- évaluation artistique

De toutes les photographies, 50 seront sélectionnées en fonction de celles qui plus reflètent le mieux les conditions requises. Les auteurs recevront les prix suivants :

- 1er prix: lampe frontale Scurion
- 2ème prix: Maxi Illuminateur Li-Ion à lumière diffusé de la Mastrel
- 3ème prix: 10 panneaux 50x70cm imprimé par la GRAPHISTUDIO SPA

La décision du jury sera définitive pour toutes les places.

En cas d'indisponibilité du gagnant ou en cas de non-respect du présent règlement, l'association

organisatrice ce donne le droit de réviser le classement.

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

C'est à la responsabilité de chaque participant d'assurer que la publication de ses photographies ne soulève aucune contestation juridique d'aucune sorte et ne porte pas atteinte aux droits d'autrui.

Dans tous les cas, l'association organisatrice, conformément aux lois sur la confidentialité, se réserve le droit de confirmer la récompense aux gagnant après avoir vérifié l'exactitude des données personnelles enregistrées, pouvant même exiger une copie du document d'identité qui confirmera les données personnelles utilisées au moment de l'inscription.

Si à la suite d'un de ces contrôles il est découvert qu'un gagnant n'est pas en conformité avec le règlement alors, le prix sera annulé et le participant se verra informé par e-mail de son déclassement.

La compétition se déroulera du 15 Novembre 2012 au 30 Mars 2013, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Si une mise à jour logiciel est nécessaire (software et l'hardware) il est possible qu'une erreur soit générée. Durant le temps de l'intervention, une page alertera l'utilisateur de l'interruption momentanée du système. Il sera demandé à l'utilisateur de se connecter par la suite.

4) Conditions d'exclusion

Les participants, en acceptant ces règles, s'engagent à ne pas utiliser le concours pour diffuser des contenus qui peuvent être faux et/ou diffamatoire, blasphématoire, inexacte, vulgaire, haineux, harcelant, obscène, offensant, à caractère sexuelle, menaçant d'atteinte à la vie privée des personnes en conformité avec la législation en vigueur.

Le contenu envoyé sera soumis au jugement de l'association organisatrice, qui décidera si les critères décrits ci-dessus ont bien été respectés. Si ce n'est pas le cas alors l'organisation organisatrice se réserve le droit de ne pas admettre les photos pour le concours.

EXCLUSION DE PASSAGE:

L'association organisatrice renonce à son droit de récupérer la retenue à la source visée à l'ex art.30 RMR 600 du 29.03.73 aux gagnants.

OBLIGATIONS ET GARANTIES:

L'association organisatrice n'assume aucune responsabilité pour les problèmes d'accès, d'empêchement, dysfonctionnement ou difficulté concernant les moyens techniques, les ordinateurs, les câbles, l'électronique, le software et l'hardware, la transmission et la connexion, la ligne téléphonique qui peuvent empêcher à un concurrent d'accéder au site.

L'association organisatrice n'assume aucune responsabilité pour les photos non reçues pour des problèmes d'accès en ligne ou autres causes liés à celle-ci.

Le participant ne sera pas imputé de frais supplémentaires autre que ceux prévu initialement dans son contrat avec son fournisseur d'accès à internet.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-livraison de l'avis de gain suite à l'indication d'une adresse ou de données personnelles incorrectes par les participants.